



Dvh en dehors des vacances scolaires.

Par **petiteeve**, le **17/05/2009** à **12:07**

Bonjour,
Mon jugement stipule "le père exercera un droit de visite de d'hébergement à l'amiable et à défaut d'accord la moitié des vacances scolaires, à charge pour chacun des parents d'effectuer la moitié du trajet".
L'amiable n'ayant pas fonctionné, nous appliquons le jugement (à l'exigence du père).
Il n'y a nulle part évocation de DVH durant les week-end, uniquement la moitié des vacances.
A présent le père veut récupérer les enfants à la sortie de l'école en période scolaire au motif de l'anniversaire du grand. Je lui ai signifié par mail que le jugement en ma possession ne prévoyait cela et de ce fait m'y opposais. Malgré tout il martèle aux enfants qu'il va venir les chercher à l'école.
Suis-je dans mes torts?
Rien ne fait allusion à d'éventuels week-end.
S'il vient les chercher à l'école, que pourrais je faire?
Merci de votre réponse.